

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 22 mai à 19 heures, dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 15 mai 2025

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME DUCHAMP Cécile, M GROS Cyril à M GOSSE Pascal, M VERNET David à DURAND Gérald.

Secrétaire de Séance : MME GRASSET Geneviève

N°23/2025

DISPOSITIF D'AIDE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ACHAT D'UN BARNUM

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de son engagement à soutenir les communes dans l'organisation de leurs événements et manifestations, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un dispositif d'aide pour l'achat d'un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Un seul barnum sera attribué par commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite le dispositif d'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat d'un barnum
- S'engage à le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment la convention définissant les modalités techniques et financières de réalisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

